

**MCP EQUITY FUND**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Exercice clos au 31 décembre 2024**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers :**

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du Fond Commun de Placement « **MCP EQUITY FUND**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

**À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fond commun de placement « MCP EQUITY FUND » au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.**

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP EQUITY FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles

puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Contrairement aux dispositions des articles 2 et 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatifs aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté, qu'à la date du 31/12/2024, les liquidités et quasi-liquidités du fonds représentent **20,73%** du total de l'actif, dépassant ainsi le taux de 20% prévu par l'article 2 dudit décret.

Tunis, le 18 mars 2025

**Le commissaire aux comptes**

**ABC Audit & Conseil**

**Walid AMOR**

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous

nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**BILAN**

Arrêté au 31 décembre 2024

(exprimé en Dinars Tunisien)

<b>ACTIF</b>	<b>NOTE</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>561 592,393</b>	<b>546 989,157</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		427 552,606	391 687,673
<b>AC1-B</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETE		0,000	0,000
<b>AC1-C</b>	EMPRUNTS D'ETAT		123 427,380	124 297,826
<b>AC1-D</b>	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		10 612,407	31 003,658
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>147 245,803</b>	<b>92 579,867</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		147 245,803	92 579,867
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>1 570,140</b>	<b>1 634,926</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>710 408,336</b>	<b>641 203,950</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>5 528,028</b>	<b>3 640,001</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>2 893,115</b>	<b>3 059,701</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>PA</b>	<b>8 421,143</b>	<b>6 699,702</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			<b>701 987,193</b>	<b>634 504,248</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>629 821,144</b>	<b>578 815,105</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>72 166,049</b>	<b>55 689,143</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		55 689,143	53 037,976
<b>CP2-B</b>	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		16 476,906	2 651,167
<b>ACTIF NET</b>			<b>701 987,193</b>	<b>634 504,248</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>710 408,336</b>	<b>641 203,950</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**FCP « MCP EQUITY FUND »**  
Période du 01 janvier au 31 décembre 2024  
(exprimé en Dinars Tunisien)

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du <b>01/01/2024</b> au <b>31/12/2024</b>	Période du <b>01/01/2023</b> au <b>31/12/2023</b>
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b><u>32 822,397</u></b>	<b><u>17 832,991</u></b>
PR1-A	DIVIDENDES		26 742,250	12 887,250
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DES SOCIETES		0,000	0,000
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		6 080,147	4 945,741
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b><u>2386,446</u></b>	<b><u>4 321,213</u></b>
PR2-A	REVENUS DES PLACEMENTS A TERME		0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		2 386,446	3 196,218
PR2-C	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		0,000	1 124,995
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b><u>35 208,843</u></b>	<b><u>22 154,204</u></b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b><u>-14 696,779</u></b>	<b><u>- 14 329,684</u></b>
<b>TOTAL DES REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>			<b>20 512,064</b>	<b>7 824,520</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-4 035,158</b>	<b>- 5 173,353</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>16 476,906</b>	<b>2 651,167</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>			<b>16 476,906</b>	<b>2 651,167</b>
<b>PR4-A</b>	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>PR4-B</b>	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		8 288,957	- 3 100,416
<b>PR4-C</b>	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		47 708,546	18 933,550
<b>PR4-D</b>	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-4 991,464	- 5 220,101
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>67 482,945</b>	<b>13 264,200</b>

**ETAT DE ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01 janvier au 31 décembre 2024**  
**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b><u>67 482,945</u></b>	<b><u>13 264,200</u></b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	16 476,906	2 651,167
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	8 288,957	-3 100,416
AN1-C	+/-VAL REAL...SUR CESSION DESTITRES	47 708,546	18 933,550
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-4 991,464	-5 220,101
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	0,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	0,000	0,000
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	0,000	0,000
	<b>RACHATS</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
AN3-E	CAPITAL (RACHATS)	0,000	0,000
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	0,000	0,000
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	0,000	0,000
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>67 482,945</b>	<b>13 264,200</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
a-	Début de l'exercice	634 504,248	621 240,048
b-	Fin de l'exercice	701 987,193	634 504,248
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>			
a-	Début de l'exercice	4 014	4 014
b-	Fin de l'exercice	4 014	4 014
<b>Valeur Liquidative</b>		<b>174,884</b>	<b>158,072</b>
<b>Taux de Rendement</b>		<b>10,64%</b>	<b>2,14%</b>

---

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

---

**DE LA PERIODE DU 01.01.2024 AU 31.12.2024**

---

**Note 1 : Présentation du fonds**

Le FCP « MCP EQUITY FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°50-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse. MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP EQUITY FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

**Note 2 : Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

**Note 3 : Principes comptables appliqués**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### 3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputé en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2024.

### 3.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2024 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achats des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 3.5. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### 3.6. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

### 3.7. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

### 3-8 Traitement des opérations de pension livrée :

#### **• Titres mis en pension :**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

#### **• Titres reçus en pension :**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

**Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat****AC1 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2024	Part dans l'actif net
	<b>Actions</b>		<b>406 241,799</b>	<b>427 552,606</b>	<b>60,91%</b>
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	6 232	38 590,130	38 326,800	5,46%
TN0001600154	ATTIJ BANK	831	42 104,680	42 717,555	6,09%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	11700	25 180,000	25 190,100	3,59%
TN0007550015	CITY CARS	3 337	40 899,145	42 052,874	5,99%
TN0007670011	DELICE HOLDING	2 221	27 293,982	36 120,123	5,15%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	900	7 479,000	8 374,500	1,19%
TN0007610017	S.A.H TUNISIE	2 350	23 209,249	23 774,950	3,39%
TN0007740012	SAM	1 500	6 178,174	8 730,000	1,24%
TN0001100254	SFBT	4 830	62 076,000	56 279,160	8,02%
TN0006530018	SOTETEL	2 059	13 275,840	14 178,274	2,02%
TN0006560015	SOTUVER	3 650	38 837,036	46 325,800	6,60%
TN0006060016	STAR	200	32 600,000	35 600,000	5,07%
TN0007270010	TPR	2 250	10 397,529	14 224,500	2,03%
TN0007720014	UNIMED	5 055	38 121,034	35 657,970	5,08%
	<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>115 362,900</b>	<b>123 427,380</b>	<b>17,58%</b>
TN0008000622	BTA 6,3% 15/03/2026 (10 ANS)	20	18 800,000	20 109,837	2,86%
TN0008000739	BTA 7,4% 14/02/30	108	96 562,900	103 317,543	14,72%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>9 525,716</b>	<b>10 612,407</b>	<b>1,51%</b>
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	69	9 525,716	10 612,407	1,51%
	<b>Total général</b>		<b>531 130,415</b>	<b>561 592,393</b>	<b>80,00%</b>

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2024 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur 31/12	Plus au (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31/12/2023</b>	<b>526 867,958</b>	<b>4 406,005</b>	<b>15 715,194</b>	<b>546 989,157</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et droits	358 577,910			358 577,910	
Bons de trésor assimilables (BTA)	145 197,900			145 197,900	
Obligations de sociétés	0,000			0,000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	1 518,030			1 518,030	
<b>Cessions et remboursements de l'exercice</b>					
Actions et droits	-331 388,874			-331 388,874	43 069,176
Bons de trésor assimilables (BTA)	-147 830,000			-147 830,000	2 170,000
Obligations de sociétés	0,000			0,000	0,000
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	-21 812,509			-21 812,509	2 469,370
Variation des plus ou moins-values latentes			8 288,957	8 288,957	
Variation des intérêts courus		2 051,822		2 051,822	
<b>Soldes au 31/12/2024</b>	<b>531 130,415</b>	<b>6 457,827</b>	<b>24 004,151</b>	<b>561 592,393</b>	<b>47 708,546</b>

## **AC2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES**

Le solde des « disponibilités et des placements monétaires » se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Placements monétaires	0,000	0,000
Disponibilités	147 245,803	92 579,867
<b>Total Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>147 245,803</b>	<b>92 579,867</b>

Les disponibilités se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Amen Bank	161 841,262	173 263,449
Sommes à régler	-18 748,140	-80 683,582
Sommes à l'encaissement	4 152,681	0,000
<b><i>Total disponibilités</i></b>	<b><i>147 245,803</i></b>	<b><i>92 579,867</i></b>

### **AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION**

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Rémunération compte en banque	936,073	1437,863
Etat, retenue à la source	534,291	197,063
Autres débiteurs divers	99,776	0,000
<b><i>Total des créances d'exploitation</i></b>	<b><i>1 570,140</i></b>	<b><i>1 634,926</i></b>

### **PA1 : OPERATEURS CREDITEURS**

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	2 117,958	1 911,768
Rémunération du dépositaire à payer	2 991,286	1 516,007
Commission Clearing à payer	418,784	212,226
<b><i>Total des opérateurs créditeurs</i></b>	<b><i>5 528,028</i></b>	<b><i>3 640,001</i></b>

### **PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Honoraires CAC	2 783,144	2 793,419
Redevance CMF	109,971	107,222
Etat retenue à la source	0,000	159,060
<b><i>Total des autres créditeurs divers</i></b>	<b><i>2 893,115</i></b>	<b><i>3 059,701</i></b>

## **CP1 : CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

### **Capital Au 01/01/2024**

Montant en nominal	401 400,000
Nombre de parts	4 014
Nombre de porteurs de parts	2

### **Souscriptions Réalisées**

Montant en nominal	0,000
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts entrants	0

### **Rachats Réalisés**

Montant en nominal	0,000
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts sortants	0

### **Capital Au 31/12/2024**

Capital	629 821,144
Montant en nominal	401 400,000
Sommes non distribuables	228 421,144
Nombre de parts	4 014
Nombre de porteurs de parts	2

### **Sommes non distribuables**

Les sommes non distribuables au 31/12/2024 se présentent comme suit :

<b>Sommes non distribuables</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	8 288,957	-3 100,416
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	47 708,546	18 933,550
Frais de négociation de titres	-4 991,464	-5 220,101
Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	177 415,105	166 802,072
<b>Total général</b>	<b>228 421,144</b>	<b>177 415,105</b>

## **CP2 : Sommes distribuables**

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

<b>Sommes Distribuables</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Résultat Distribuable de l'exercice	16 476,906	2 651,167
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	0,000	0,000
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	55 689,143	53 037,976
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
<b>Total général</b>	<b>72 166,049</b>	<b>55 689,143</b>

## **PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>Du 01/01/2024 Au 31/12/2024</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>
Dividendes	26 742,250	12 887,250
Revenus des Obligations de sociétés	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	6 080,147	4 945,741
<b>Total général</b>	<b>32 822,397</b>	<b>17 832,991</b>

## **PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>Du 01/01/2024 Au 31/12/2024</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>
Revenus des comptes de dépôt	2 386,446	3 196,218
Revenus des prises en pension livrée	0,000	1 124,995
<b>Total général</b>	<b>2 386,446</b>	<b>4 321,213</b>

## **CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/01/2024 Au 31/12/2024</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>
Rémunération fixe du gestionnaire	7 950,767	7 546,833
Commission de surperformance	0,000	0,000
Commission de clearing	828,464	832,933
Commissions de dépôt	5 917,548	5 949,918
<b>Total général</b>	<b>14 696,779</b>	<b>14 329,684</b>

## **CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2024 Au 31/12/2024</b>	<b>Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</b>
Redevance CMF	668,151	634,203
Rémunération commissaire aux comptes	2 783,144	3 865,111
Impôts & taxes & versement assimilés	159,595	176,200
Publicité & publications	200,385	253,525
Autres charges d'exploitation	214,144	39,987
Services bancaires & assimilés	9,739	204,327
<b>Total général</b>	<b>4 035,158</b>	<b>5 173,353</b>

### **Note 5 : Autres notes aux Etats financiers**

#### **5.1 Données par part et ratios pertinents**

<b>Donnée par part</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Revenus des Placements	8,772	5,519	11,153	7,102	3,718
Charges de Gestion des placements	-3,661	-3,570	-3,464	-3,635	-3,953
<b>Revenu net des placements</b>	<b>5,110</b>	<b>1,949</b>	<b>7,689</b>	<b>3,467</b>	<b>-0,235</b>
Autres Charges d'exploitation	-1,005	-1,289	-0,845	-0,762	-1,122
<b>Résultat d'Exploitation (1)</b>	<b>4,105</b>	<b>0,660</b>	<b>6,844</b>	<b>2,705</b>	<b>-1,357</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,036
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,105</b>	<b>0,660</b>	<b>6,844</b>	<b>2,705</b>	<b>-1,321</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,036
Variation des +/- Values potentielles sur titres	2,065	-0,772	7,161	-5,481	3,174
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	11,886	4,717	-5,143	10,034	-2,108
Frais de négociation de titres	-1,244	-1,300	-3,533	-1,700	-0,738
<b>+/- Values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>12,707</b>	<b>2,644</b>	<b>-1,515</b>	<b>2,853</b>	<b>0,327</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>16,812</b>	<b>3,304</b>	<b>5,329</b>	<b>5,557</b>	<b>-1,030</b>
Droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>12,707</b>	<b>2,644</b>	<b>-1,515</b>	<b>2,853</b>	<b>0,327</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,460
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>12,707</b>	<b>2,644</b>	<b>-1,515</b>	<b>2,853</b>	<b>0,787</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>174,884</b>	<b>158,072</b>	<b>154,768</b>	<b>149,439</b>	<b>143,882</b>

Ratios de gestion des placements	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	2,20%	2,28%	2,28%	2,48%	2,53%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,60%	0,82%	0,56%	0,52%	0,72%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	2,47%	0,42%	4,50%	-0,84%	-2,87%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>668 234,104</b>	<b>627 863,927</b>	<b>610 538,894</b>	<b>627 849,180</b>	<b>906 685,643</b>

## 5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP « **MCP EQUITY FUND** » est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et au bénéfice exclusif des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de « **MCP EQUITY FUND** », MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP EQUITY FUND** réalise une performance positive supérieure à celle de l'indice TUNINDEX.

Cette commission de surperformance qui est de 15% HT par an est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et la performance annuelle de l'indice TUNINDEX.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du « **MCP EQUITY FUND** ». Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du **MCP EQUITY FUND**
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP EQUITY FUND**
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP EQUITY FUND**.

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16% (HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3<sup>ème</sup> année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.